

Conditions de réservation pour les groupes 2023

Merci d'avoir choisi notre Maison pour organiser votre événement !

Nous accueillons dans le cadre particulier d'une maison communautaire, un lieu de vie animé par ses habitants. Nous vous remercions de bien lire la fiche « Informations sur l'hébergement » et les conditions ci-dessous avant de nous renvoyer le contrat de réservation rempli et signé en page 2.

Réservation de salle

1. Vous réservez une ou plusieurs salles avec un certain nombre de pensions complètes associées (15 min). Merci d'informer du nombre de personnes attendues de façon réaliste et d'ajuster ce nombre au fur et à mesure avec nous. Ce nombre de places est garanti jusqu'à 3 à 4 semaines avant votre arrivée.

2. Pour que la réservation soit ferme, veuillez accompagner ce contrat de réservation d'un **chèque d'arrhes** (encaissé à la fin du stage) ou d'un **virement bancaire**, équivalent au total de la location des salles. Ces arrhes seront encaissées en cas d'annulation de stage de votre part, y compris en raison d'un manque d'inscriptions. Dans le cas où la réservation serait annulée par une contrainte absolue extérieure, les arrhes pourront être reportées à une réservation ultérieure ou remboursées. Nous ne confirmons fermement les réservations pour les groupes de moins de 30 personnes qu'un an avant.

Virement bancaire :

Code IBAN : FR76 1027 8089 3000 0890 8974 093

Code BIC : CMCIFR2A

Merci d'expliciter dans le libellé du versement le nom de votre groupe et dates du stage.

3. Les salles sont **louées aménagées** selon vos demandes dans la limite de notre matériel. Tous les besoins matériels sont à demander plusieurs jours avant votre arrivée, même si nous faisons de notre mieux pour vous dépanner en cas d'oubli ou de problème. **Internet** n'est pas accessible dans les chambres, mais uniquement dans la bibliothèque par wifi. Il peut être installé dans certaines salles sur demande anticipée.

NB : Nous ne prenons pas en charge la communication de votre stage. La figuration dans le programme de la Maison d'accueil (papier et internet) est possible à certaines conditions pour les organisateur·trice·s partenaires déjà venu·e·s au moins chez nous.

Conditions d'accueil et responsabilité

4. En tant qu'association Loi 1901, nous ne pouvons recevoir que nos adhérent·e·s. La **cotisation annuelle** est de 15 € par foyer familial. Nous demandons à l'organisateur·trice de bien prévenir les personnes inscrites de cette condition à leur séjour.

5. Afin que les personnes s'inscrivent en connaissance des conditions d'accueil, l'organisateur·trice s'engage à transmettre aux personnes de son groupe avant ou à leur inscription la **fiche « Informations sur l'hébergement »** envoyée avec ce contrat.

6. La politique sanitaire de la maison vous est communiquée selon son actualisation, elle peut dans certains cas être adaptée à vos besoins, sachant que l'organisateur·trice est légalement co-responsable des garanties sanitaires au sein de son groupe. Il est également responsable de la gestion des problèmes d'urgence médicale d'une personne de son groupe.

Réservations des hébergements

7. Nous accueillons en **pension complète**, donc en séjour **résidentiel**. L'organisateur·trice s'engage à en informer clairement les personnes qui souhaitent s'inscrire. Seules certaines exceptions sont possibles au cas par cas.

8. L'hébergement à l'Arche se fait dans 4 types de chambres aux confort différents. Chaque groupe peut disposer de chambres individuelles pour au moins **25%** du nombre de personnes inscrites (plus si possible en fonction des demandes d'autres groupes). Nous demandons à chacun·e de donner deux choix possibles de type de chambre.

9. Deux animateur·trice·s par groupe sont logé·e·s par défaut en chambre individuelle confort, sans facture des suppléments. N'oubliez pas de réserver les chambres et repas de tous les animateur·trice·s et intervenant·e·s.

10. Il y a trois modalités possibles pour les réservations de l'hébergement :

- **La réservation indirecte, la plus courante** : les personnes s'inscrivent au stage auprès de son organisateur·ice, qui leur envoie un lien vers un formulaire de réservation d'hébergement adressé à l'Arche.
- **La réservation directe** quand l'Arche reçoit directement les inscriptions au stage à la place de l'animateur·tric·e (possible seulement pour certains stages dans notre programme).
- **La réservation groupée** quand l'organisateur·ice centralise les demandes spécifiques d'hébergement et les envoie de façon groupée (dans un tableau dédié) à l'Arche (adapté pour les paiements groupés ou les groupes étrangers).

Nous demandons des arrhes aux personnes qui utilisent la **réservation directe**, et parfois **indirecte** (sauf aux animateurs·trices). Quant aux systèmes de réservation « **groupée** », en cas de désistement de dernière minute de la part d'une personne inscrite, nous pourrions demander à l'organisateur·trice le versement des arrhes (40€ pour un séjour de moins de 3 jours ; 65€ pour un séjour de plus de 4 jours).

Votre contact : Magali Audion

Maison d'accueil Arche de Saint-Antoine

34, La Basse Cour - 38160 Saint Antoine l'Abbaye

Tél. 04 76 36 48 19 (numéro réservé aux animateurs)

groupes@arche-sta.com

L'ARCHE DE
SAINT ANTOINE

L'Arche de Saint-Antoine

CONTRAT DE RESERVATION 2023

LOCATION DES SALLES

prix forfaitaire par jour (journée gratuite à partir de 18h)

Titre du stage ou nom du groupe :
Animateur·trice·s :
Dates :
Heure du début officiel du stage : Heure de début d'occupation de la salle souhaitée :
Heure de fin de stage :
Nombre de personnes prévues (intervenant·e·s compris) :

<input type="checkbox"/> Réservations Indirectes (les gens s'inscrivent à votre stage auprès de vous, puis vous leur envoyez un formulaire internet de réservation d'hébergement)
<input type="checkbox"/> Réservations Directes (les gens s'inscrivent à votre stage uniquement auprès de l'Arche)
<input type="checkbox"/> Réservations Groupées (vous centralisez les demandes d'hébergement)

Nom de la structure organisatrice (pour facture) :
Adresse :
E-mail :
Site internet :

Règlement Groupé (vous payez globalement le séjour de tout votre groupe)

Nom de la personne organisatrice :
Tél. :
E-mail :

J'informe les participants avant leur inscription des conditions d'accueil et que leur séjour est conditionné à l'**adhésion à l'association Arche de St-Antoine.**

J'accepte les conditions de réservation et d'annulation.

NOMBRE DE JOURS : ↓	1 jour	2-3 jours	4 j	5 jours et +
__ Salle Musique (40 m ²)	98€	63€/j	60€/j	56€/j
__ Salle Commune (52 m ²)	107€	66€/j	63€/j	59€/j
__ Jean Goss (73 m ²)	158€	100€/j	96€/j	90€/j
__ Lanza del Vasto (90 m ²)	186€	114€/j	110€/j	104€/j
__ Salle Blanche (100 m ²) + annexe Iris (30 m ²)	202€	124€/j	116€/j	109€/j
__ Salle du Jardin (150 m ²)	245€	145€/j	132€/j	116€/j
__ Salle Gandhi (50 m ²) (salle de réserve)	107€	66€/j	63€/j	59€/j

Matériel dans les salles : (précisez le **nombre** de ce dont vous avez besoin)

Coussins : |__| Tableau : |__| Tables : |__| Chaises : |__|

Autres (internet, vidéoprojecteur...) :

ARRHES

Les arrhes à verser pour confirmer la réservation correspondent au total du coût de location des salles = |__|

Date et signature :

Accueil groupes
Arche de Saint-Antoine

34, La Basse Cour - 38160 Saint Antoine l'Abbaye
Tél. 04 76 36 48 19 (numéro réservé aux animateurs) - groupes@arche-sta.com